sur le parcours du cortège et leurs membres chantaient la *Marseillaise* sur le passage du général.

A la Canaillière et dans la rue St-Purrécil, le général a été accueilli par des applaudissements frénétiques.

De nombreux bouquets ont été offerts au général au débarcadère et sur le parcours. La voiture disparut sous une avalanche de fleurs.

Arrivé à la préfecture, le général s'est rendu dans l'appartement du préfet où Mme Dodds l'attendait. Puis à midi, il s'est rendu à l'hôtel du corps d'armée pour assister au déjeuner offert par le général Mathelin.

Le général assiste avec lui une jeune Dahoméenne âgée de huit ans, adressée par le roi Toffa à Mme Dodds.

*Au Cercle des officiers*

A deux heures le Cercle des Officiers offre au *Café du Commerce* un punch au général qui arrive à l'heure milita rs réclamé par une foule énorme.

Le général Mathelin porte un toast au général et au corps expéditionnaire. Le colonel Fabre camarade de promotion du général, le félicite au nom de ses camarades de promotion.

M. Bouge, député, prononce une allocution très patriotique et bref à l'armée, en qui la France met tant d'espoir.

Le préfet boit ensuite au général Dodds et à la population marseillaise qui a montré aujourd'hui combien elle avait à cœur de prouver son patriotisme. Il a montré arrivé quelques sous-officiers et soldats, retour du Dahomey, qui sont très fêtés.

Le général Dodds se lève et remercie en termes émus de l'accueil qui lui est fait, il exprime sa sympathie pour la population marseillaise et prend cela à sa manifestation. Il remercie le gouvernement de la République et le Parlement qui ont facilité la tâche de l'armée du Dahomey.

Il adresse un souvenir et un témoignage d'admiration aux morts du Dahomey.

Puis très ému il fait le tour de la salle et serre la main à tous les officiers. L'enthousiasme est indescriptible.

*Le dîner de la Préfecture*

Le dîner qui est lieu à la préfecture a été très animé. Le général Dodds quoique visiblement fatigué par la traversée et les émotions de la journée d'aujourd'hui ne cessa de montrer la joie qu'il ressentait de se retrouver en France.

Au dessert, de nombreux toasts ont été portés à l'armée, aux soldats du corps expéditionnaire et un souvenir respectueux a été adressé aux officiers et aux soldats morts pendant la campagne.

**LA SOIRÉE**

Un bal a été ensuite donné dans les salons de la Préfecture. La ville est très animée, partout des manifestations patriotiques se produisent; de nombreux cris de : Vive la France ! Vive l'armée ! retentissent. Jusqu'à présent il n'y a eu aucune note discordante. La préfecture et de nombreuses maisons particulières sont illuminées.

*Les états de service du général*

C'est le moment de rappeler les états de service du général Dodds, le plus jeune de l'armée française.

M. Dodds (Alfred-Amédée) est né le 6 février 1842 à Saint-Louis (Sénégal). Entré à Saint-Cyr le 10 novembre 1862, il en est sorti en 1866 comme sous-lieutenant et demanda à servir dans l'infanterie de marine.

Lieutenant en 1867, il se trouvait à la Réunion lors des troubles qui éclatèrent l'année suivante dans cette colonie. Le lieutenant Dodds devait s'y distinguer tout particulièrement par son sang-froid et son dévouement. Assailli à la tête de sa section, par une populace furieuse il vit plusieurs hommes tomber à ses côtés et fut lui-même grièvement blessé d'un coup de pierre au front.

En 1870, il fit tout d'abord partie de l'armée du Rhin. Prisonnier à Sedan, il réussit à s'évader et continua la campagne dans l'armée de la Loire, puis à l'armée de l'Est, où il fut proposé pour nommé chevalier de la Légion d'honneur. Le capitaine Dodds, qui avait été interné en Suisse en suite de février 1871, fit encore partie de l'armée de Versailles et prit part au second siège de Paris.

Le général Dodds a fait plusieurs séjours aux colonies. Lors de l'expédition de la Haute Casamance, sa conduite à l'assaut de Moricounda lui valut un témoignage officiel de satisfaction du ministre.

Promu lieutenant-colonel le 25 mai 1888 (il était chef de bataillon depuis 1879) et officier de la Légion d'honneur, M. Dodds, envoyé au Tonkin, assista, en 1886, au siège et à la prise de Ba-Dinh. L'ennemi n'avait été des plus durs. Nommé colonel en 1887, à l'âge de 45 ans, il fut désigné pour exercer les fonctions de commandant supérieur des troupes au Sénégal. Au cours de ce commandement de trois années consécutives, il dirigea plusieurs colonnes.

Cette expédition, qui se termine par la prise de Kasdi, eut pour conséquence la pacification complète du Haut-Sénégal.

Cette pacification, *obtenue sans perte d'hommes*, mit vivement en lumière le colonel Dodds. Le résultat obtenu, en effet, était d'autant plus grand que le jeune officier supérieur donnée au pays et, principalement, aux procédés employés vis-à-vis des indigènes. Le pays n'avait été ni dévasté ni pillé, et les habitants reconnaissaient en lui un chef que jamais colonne n'avait poursuivi jusque là avec autant de modération "œuvre de conquête. En quinze jours, au plein mois de juillet, à la tête d'un contingent exclusivement composé de jeunes recrues de l'infanterie de marine, le colonel Dodds n'avait perdu qu'un seul homme, un sergent, sous l'ardeur du soleil. A l'heure actuelle, la mortalité moyenne au Soudan représente plus de 20 p. c. des effectifs !

Cette campagne, qui devait le désigner au choix du gouvernement pour l'expédition du Dahomey, lui valut d'être promu en décembre 1891, commandeur de la Légion d'honneur. Il est inutile de rappeler ici les divers incidents qui ont marqué la chute de Béhanzin. Le titre de général et les insignes de grand-officier ont récompensé les hautes et justes les éminents services du général Dodds et la modestie de bon aloi qui le porte à utiliser sans compter les lumières de la compétence du lieutenant gouverneur Ballot.

**La question de la dissolution**

Paris, 11 mai. — M. Dupuy, président du Conseil, prononcé un discours à Grenoble, en banquet de la *Ligue auvergnate*. Il a d'abord envoyé l'expression de sa sympathie au général Dodds, puis il a déclaré que jamais le gouvernement n'avait émis l'idée de la dissolution.

« Cette idée, a-t-il dit, ne repose sur aucune donnée sérieuse. »

# LES GRÈVES

## A Paris

*La grève des ouvriers en bicyclettes*

Paris, 11 mai. — M. Clémenet estime qu'il est utile de faire connaître les conditions dans lesquelles les propositions ayant été refusées par les grévistes, M. Clémenet se réserve plus sérieuse délégation.

Demain matin, à 6 heures, il recevra dans ses ateliers tous les ouvriers qui voudront reprendre le travail; deux d'entre eux qui ne seront pas repris à midi seront considérés comme démissionnaires et M. Clémenet en embauchera d'autres.

## Faits divers Télégraphiques

*(De nos correspondants spéciaux)*

**AGRESSION CONTRE M. DELBEUF.**

Paris, 11 mai. — Dans la nuit du 8 au 9 mai, M. Régis Delbeuf, qui, comme on se le rappelle, était en chemin de fer avec Mme et M. Bouty de Lesdain, reçut de ce dernier deux coups de revolver, passant avenue Daumesnil, sur le trottoir longeant la ligne de Vincennes, lorsque arrivé à la hauteur du numéro 112, un individu s'approcha de lui et lui tira, à un mètre environ de distance, deux coups de revolver. Une balle traversa son chapeau, et l'autre, le côté droit du collet de son veston.

Son agresseur, qu'il ne put reconnaître, prit aussitôt la fuite par la rue de Charonne.

Telle est du moins la déclaration que M. Rég s Delbeuf a faite à M. Demarquay, commissaire de police du quartier des Quinze-Vingts.

## LA TAXE SUR LES VÉLOCIPÈDES

Le *Journal Officiel* a publié le décret suivant :

Art. 10. — A partir du 1er juin 1893, il sera perçu une taxe annuelle de dix francs (10 fr.) par chaque vélocipède ou appareil analogue.

Sont affranchis de cette taxe :

1° Les vélocipèdes possédés par les marchands et exclusivement destinés à la vente;

2° Ceux qui sont possédés en conformité de règlements militaires ou administratifs.

La taxe est due pour les vélocipèdes possédés par les loueurs et destinés à la location.

Art 11. — Les possesseurs de vélocipèdes imposables sont tenus de faire la déclaration de la taxe pour l'année entière, à raison de faite existants au 1er janvier.

Les personnes qui, dans le courant de l'année, deviennent possesseurs de vélocipèdes imposables doivent la taxe à partir du 1er du mois dans lequel le fait s'est produit et sans qu'il y ait lieu de tenir compte des taxes dues par les ayant-droits précédents possesseurs.

Sont également imposables, au moyen de rôles supplémentaires, les possesseurs de vélocipèdes omis dans les rôles primitifs.

Art. 12. — Les taxes sont dues dans la commune où les vélocipèdes imposables séjournent le plus habituellement.

Les contribuables sont tenus de faire la déclaration des vélocipèdes à raison desquels ils sont imposables, cette déclaration est faite à la mairie de la commune où la taxe est due en vertu du paragraphe précédent.

Les déclarations sont valables pour toute la durée des faits qui y ont donné lieu. Elles doivent être modifiées au cas de changement soit dans les bases de la taxe, soit dans ceux de son imposition.

Les déclarations sont faites ou modifiées, s'il y a lieu, le 31 janvier au plus tard de chaque année. Dans le cas prévu à l'article 11, paragraphe 2, elles doivent être effectuées dans les trente jours de la date des faits qui motivent l'imposition.

Art. — 13. — Les taxes sont doublées pour les éléments imposables qui n'ont pas été déclarés ou qui ont fait l'objet de déclarations tard vus.

Art. 14. — Les dispositions de l'ar icle 11, paragraphes 4 et 5, de la loi du 2 juillet 1862, touchant la formation des états matrices de la contribution sur les voitures et les chevaux, sont applicables à la présente taxe.

Art. 15. — Il est attribué aux communes un quart du produit de la taxe, déduction faite des frais ou portions de cotes allouées en dégrèvement.

Art. 16. — Il est ajouté à la taxe 5 centimes par franc pour frais de perception et 5 centimes par franc pour frais de perception.

Il est délivré des avertissements à raison de 5 centimes par cotisation.

Les rôles sont établis et recouvrés, et les réclamations sont présentées, instruites et jugées comme en matière de contribution directe.

Art. 17 — Lorsque des vélocipèdes sont possédés par des personnes mineures ou majeures jouissant par ce leurs droits, au sens de la loi du 21 avril 1832, les père, mère, tuteur ou curateur de ces personnes leur sont solidairement tenus des cotisations et des charges résultant des articles qui précèdent. La taxe est imposée en leur nom et recouvrée sur eux.

Art. 18. — Les taxes applicables à l'année 1893, pour les vélocipèdes existants à la date du 1er juin de ladite année, seront réglées à raison de sept douzièmes de la taxe annuelle telle qu'elle résulte des articles 10 et 13 ci-dessus. Pour la même année, les déclarations relatives aux vélocipèdes possédés depuis une époque antérieure au 1er juin 1893 seront faites dans les deux mois qui suivent la promulgation de la présente loi.

## Billets d'aller et retour

**Pour les Concours régionaux**

M. Georges Graux vient de demander à M. le Ministre des travaux publics de négocier avec les Compagnies de chemin de fer, afin que les membres des associations agricoles, allant aux concours régionaux obtiennent des billets d'aller et retour à prix réduit.

Le député du Pas-de-Calais fait observer que les instruments coûteux, le bétail et les produits agricoles exposés aux concours jouissent de la faveur du retour gratuit soit 50 0/0 de réduction sur le prix de transport.

Il ajoute que chaque année, lors du concours agricole de Paris, les membres de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture et de la Société des agriculteurs de France jouissent de la province, pouvant venir à Paris avec des billets d'aller et retour à prix réduits.

Pour obtenir cette faveur, les membres des sociétés doivent présenter une lettre signée par le président de la société de province affiliée à l'une des deux sociétés de Paris. La même formalité pourrait être remplie par le bureau des associations agricoles.

M. Georges Graux fait valoir que, ces circonscriptions ayant été considérablement étendues, il y a beaucoup plus de frais pour le cultivateur qui se rendait concours régional.

M. Viet a fait le meilleur accueil à la demande du député du Pas-de-Calais.

## Congrès international de Mineurs

**A BRUXELLES**

Le congrès international de mineurs s'ouvrira à Bruxelles, le 22 mai, à la maison du Peuple.

Le congrès sera une très grande importance, à cause des points à l'ordre du jour qui seront discutés et surtout à cause de l'adhésion des mineurs de Belgique et d'Autriche.

Voici le programme définitif des travaux de ce congrès, tel qu'il a été arrêté par le comité organisateur, réuni à Bruxelles, et communiqué par M. Pelloutier, député suisse.

D'abord, élection des membres du bureau.

Ensuite, résolutions de la fédération des mineurs de tous les pays, qui sont :

1. Que ce congrès, par la présente, confirme le principe de limiter, de par la loi, la journée dans les mines à huit heures, inclusivement de l'entrée à la sortie de la mine.

2. Que ce congrès constate à toutes les nationalités d'employer des moyens légitimes dans leurs pays respectifs pour obtenir ce résultat.

3. Que dans le cas où les divers gouvernements refusent cette mesure, il devient nécessaire qu'on recoure à la grève générale pour l'obtenir.

4. Le Congrès ne s'occupera que des questions qui ont un caractère international.

5. Les questions telles que l'occupation de mines, droit de propriétaire, droit de passage, etc., seront soumises à la discussion du Congrès.

6. Le travail des femmes dans les mines et hors des mines est interdit dans tous les pays.

Inspection des mines et inspecteurs (du Congrès de Londres)

7. Dans l'opinion de ce Congrès, l'inspection des mines est insuffisante et laisse entrevoir des lacunes ; il faudrait augmenter le nombre des inspecteurs afin d'arriver à des résultats plus satisfaisants.

8. Que ceux qui travaillent ou qui ont travaillé dans les mines seront nommés inspecteurs.

**Proposition faite par la section française**

9. Aucune distinction ne sera faite entre les travailleurs de l'industrie minière occupés tant à la surface et ceux qui travaillent sous terre, concernant les heures de travail.

## UNE FAUSSE NOUVELLE

La *Patrie* a publié hier une nouvelle à sensation présentant notre situation vis-à-vis de l'Allemagne comme très tendue. Ces bruits sont dénués de fondement.

# LES GRÈVES DANS LA RÉGION

## A Roubaix

*chez M. Ernoult Bayart*

Une quinzaine d'ouvriers rattacheurs en grève se sont stationné dans la soirée de mercredi en face de l'usine Ernoult-Bayart, attendant la sortie des ouvriers de nuit dans l'espoir de les amener à se mettre en grève.

Vers onze heures et quart, les agents Stoll et Farvacque faisant une ronde rue du Grand Chemin les repoussèrent jusqu'à la rue des chaînes et les dispersèrent ensuite.

La sortie de la filature Ernoult-Bayart s'est effectuée à onze heures et demie sans incident.

## A Tourcoing

On espère bien qu'hier qu'il y aurait reprise du travail aujourd'hui au tissage Toulemonde, dont les 200 ouvriers sont en grève depuis lundi.

Nous avons reçu une lettre de MM. Toulemonde dans laquelle ces Messieurs nous prient de déclarer que contrairement à ce que nous avons dit, il n'a pas été apporté de réduction sur les salaires la semaine précédente.

Le seul motif de la cessation du travail est une demande d'augmentation de 5 à 20 0/0 suivant les articles, réclamation à laquelle il a été répondu par un refus formel.

## Lille

*Au tissage Courmont*

**La réunion publique de l'Harmonie**

Hier matin, à onze heures a été tenue dans la salle de l'Harmonie, la réunion publique que nous avons annoncée.

Le président du conseil du syndicat assisté d'un citoyen et d'une citoyenne du syndicat de l'industrie textile.

Après avoir remercié l'assemblée de l'honneur qu'elle lui faisait de venir demander le calme, le président donne la parole au citoyen Duplend.

Celui-ci constate avec plaisir que la population de Moulins-Lille, loin de se désintéresser de la grève, montre par son empressement à assister aux réunions, combien elle sympathise à la cause des grévistes et des ouvriers de l'usine de MM. Courmont.

Après avoir dit que les grévistes et les délégués du syndicat ont été de toutes manières en faveur d'une conciliation, l'attitude de M. Adrien Courmont, conseiller d'arrondissement, qui a refusé de recevoir les délégués de la Chambre syndicale instituée en vertu de la loi du 21 mars 1884. « Voilà, dit-il, le respect qu'il a pour les lois de son pays.»

Il parle ensuite des manœuvres employées par le patronat pour les faire briser leur grève avorter la grève; mais leur calcul a été déjoué par l'attitude ferme et énergique des ouvriers.

« Aujourd'hui, s'écrie-t-il, la conduite de M. Courmont est encore plus blâmable, car il a refusé le centime d'augmentation pour les ouvriers du Tonkin et il fait terminer les pièces à Roubaix à un prix plus élevé que celui de son usine. »

Il constate que les marques de sympathies qui se manifestent en faveur des grévistes, sont un sûr garant de la légitimité de leurs revendications. La chambre syndicale constatant que ces dernières ne cédaient pas, lorsque les grévistes avaient obtenu plaine et entière satisfaction.

Il termine en mettant les grévistes en garde contre les manœuvres de M. Courmont et invitant tous les ouvriers à soutenir leurs camarades en grève (Vifs applaudissements).

La parole est donnée ensuite au citoyen Lambert, qui fait remarquer le contraste qui existe entre les paroles et les actes de M. Adr en Courmont, conseiller d'arrondissement. Il a flétri les manœuvres des causes de la grève (nous n'avons pas à les répéter) et termine en exposant les mesures prises pour la résistance. Comme nous n'avons dit, chaque grève ne saurait durer longtemps, il devra récolter les munitions qui doivent soutenir la cause des ouvriers et assurer le succès de la grève. (Applaudissements).

## A Armentières

La grève du tissage de MM. Villard, Castelbon et Vial, continue toujours.

Le comité des grévistes nous adresse la communication suivante :

Nous protestons contre l'affirmation de certains journaux qui disent que la grève peut être considérée comme terminée, puisque M. Villard cesse la fabrication de jute.

Nous comptons sur votre impartialité pour faire paraître notre réponse.

En somme, si à M. le Juge de Paix qu'il faisait démonter les rouleaux de jute, M. Villard a dit qu'il ne pouvait pas le faire, c'est parce qu'en plaine lusqu'à la fin du rouleau on bien que le patron fasse enlever les rouleaux de toile immédiatement.

2. Lorsque M. Villard fera faire des sacs qu'il prétend ne pas vouloir faire, il prétend.

3° S'il se trouve forcé d'arrêter des métiers, qu'il diminue pouce les heures de travail que des faire des victimes.

*Le comité de la grève.*

# *Chronique du Sport*

**Club hippique de Roubaix**

Les engagements pour la journée du 16 mai, définitivement clos, sont très nombreux.

Dans les prix de 4 sauts plus de 40 poulains représentent les meilleurs quatres sont locaux.

Les concours des chevaux de selle et des sauts d'obstacles promettent d'être intéressants.

**COURSES DE LILLE**

Seconde réunion. — Jeudi 11 Mai 1893

Il paraît que le temps, par trop sec, que nous subissons depuis 72 jours, est aussi nuisible pour le turf que pour les prairies. On a pu le constater dans la réunion de l'Hippodrome du Bois-de-Boulogne, hier après-midi. Les courses qui y ont été courues, ont complètement manqué d'intérêt, sauf toutefois la dernière.

Nous avons entendu émettre l'avis que cela était dû surtout au nouveau sable du sol, qui la modicité des prix accordés. Nous signalons ce dernier point à la société des courses.

Ceci dit, rendons compte des résultats et renseignons, tout d'abord, ceux de nos abonnés turfs qui n'ont pas hésité à affronter les chaudes rayons de soleil pour se rendre sur l'Hippodrome.

Il y avait peut-être un peu moins de monde au pesage et aux tribunes qu'à la première réunion ; mais, par contre, la pelouse était beaucoup plus garnie.

Parmi les personnalités que nous avons distinguées au pesage, citons : MM. les généraux de France, Boisgard, de Chauvenel, Bidot ; MM. les colonels Dupré, Lanty ; M. Meurisse, adjoint au maire de Lille ; M. Onguenur, conseiller général ; M. Grason, ingénieur en chef du département, etc., etc ; beaucoup de dames en toilettes d'été et un grand nombre d'officiers de toutes armes.

La musique du 43e régiment son concours à cette fête hippique.

Voici les résultats des diverses courses :

*1re course.* — Prix du gouvernement (au trot monté) 1000 fr. — Distance: 3200 mètres, 3 inscrits : 1 partant : 1 Bizach, 1 m. ; 2 Lanvin ; M. Jockey A. Flocon, 5'20". — 3e, Farcenne, A M. Dl. jockey Debon, 35". — 3e, 1 e bie a J. Bailly jockey Bouchet.

Pari mutuel. — Un gagnant. Pas de 5 fr. (pas mulé de 5 fr ; tribunes, 7 fr ; pelouse 3 fr.

Dans cet ordre : On a 1 Bizach, 1 tordit 1 pari au livre, de sorte qu'il y a pas de *betting*.

*2e Course.* — Prix de la Bonne-Vert (Hacks-Gentlemen Riders 1000 fr. — Distance : 1900 mètres 9 inscrits, 2 partants, 1er Sismois A M. E. Joffe, jockey Bouchet, 2e, Bonne Vert, appartenant à Dame Patron, au baron Ed. Gressier, monté par son propriétaire. Pari mutuel. Un gagnant. Pesage 7 fr., tribunes 7 fr., pelouse 7 fr. 50.

*3e course.* — Prix des dames (courses de haies pour gentlemen) — 1000 fr. — Distance 2900 mètres.

14 inscrits — 3 partants — Ier Saint-George, à M. de Rosny, 2e Bonne Vert, appartenant au baron de 3 longueurs sur le 3e Etoupillon, à M. G. Stourm, jockey de Rosny; 3e loin derrière, Pull Mon, à M. E. Gren, monté par son propriétaire. Le dernier cheval en battant sur les obstacles, a encore tendu cassé, ce qui l'a mis dans un état d'infériorité notoire.

Pari mutuel — Engagement — Passage 8 fr ; Tribunes 8 fr. 50 ; Pelouse 9 fr.

*4e Course* — Steeple-Chase militaire (lre série) — Un objet d'or de valeur de 1500 francs — Distance 3000 mètres.

9 inscrits ; 2 partants : Caliban, à M. Brécard lieutenant au 8e hussards, gagne tranquillement Saint Sylvestre à M. Dumesnil, le lauréat d'artillerie, s'étant emporté, ayant sérobé aux obstacles et même désarçonné son cavalier, qui a dû abandonner la course. Le dénouement a eu lieu au passage par M. le général Bidot.

Pari mutuel. Un gagnant. — Pesage 6 fr ; Tribun s, 7 fr ; Pelouse, 7 fr.

*5e Course* — Steeple-Chase militaire (lre série) — Un objet d'or de valeur de 1500 francs — Distance 3000 mètres.

9 inscrits ; 2 partants : Caliban, à M. Brécard lieutenant au 8e hussards, gagne tranquillement Saint Sylvestre à M. Dumesnil. Le lauréat d'artillerie, s'étant emporté, ayant sérobé aux obstacles et même désarçonné son cavalier, qui a dû abandonner la course. Le dénouement a eu lieu au passage par M. le général Bidot.

Pari mutuel. Un gagnant. — Pas de 5 fr. ; Tribun s, 7 fr ; Pelouse, 7 fr.

*Se et dernière course.* — Prix du bois (Steeple chase pour Gentlemen Riders) — 2000 fr. — Distance : 3,000 mètres.

Cette course a été la réalité la seule vraiment intéressante du jour. Elle a été du reste avec beaucoup de bris par les coureurs, qui se sont fait chaleureusement applaudir, notamment au saut de la rivière.

19 inscrits. — 6 partants : Mirage II à M. de de Robersdère, monté par son propriétaire, gagne Ecolier à M. Gentilhomme, monté par M. G. Brécard monté également par son propriétaire ; 3 Requisitoire à M. Dumesnil ; 4 Caliban à M. Lamotte, distancé d'une longueur par le précédent à Britomarte à M. Chauvenel.

A remarquer que pas un cheval ne s'est produit dans cette course.

Pari mutuel. — Un gagnant deux placés. Pesage, gagnant 35 fr., placés 16 et 18 fr. ; Tribunes gagnant 32 fr., placés 16 et 18 fr. 50. — Pelouse gagnant 38 fr., placés 18 et 14 fr. 50.

Le public, assez nombreux, était terne et commençait alors le défilé traditionnel des voitures que beaucoup de nos concitoyens aiment à faire à intérieur. Cette fois, il a eu lieu au milieu de nuages de poussière des plus désagréables.

Le pari mutuel a produit une somme de 30,000 francs.

Et maintenant à la prochaine réunion, réunion d'été, qui aura lieu le dimanche 25 juin.

A. MUSIN.

**Sport Vélocipédique**

La S. V. L. donne hier la fête annuelle dont le programme comprenait 6 courses de vitesse sur la route de Bierecourt à Carvin, puis ensuite un banque à Carvin.

Tout s'est admirablement passé, la plus belle et la plus agréable fête de la saison a été bien organisée par le S. V. L. et à laquelle prétaient leur concours les Mondolinistes : Illoi et quelques membres de l'Union Roubaisienne.

Les Lillois ont pu voir hier matin, de 6 à 30. les gymnastes adriens déjà assemblés sur la Grande-Place.

Le départ a eu lieu à 7 h. 30, le peloton s'est dirigé par la Barre, Wambrechies, Frelinghien et de l'Liberté. Le cou d'œil méritait d'être vu.

Voici les résultats des courses auxquelles M. Hulin, de C. C. A. avait bien voulu prêter son concours comme starter.

*1re course*, 5.000 mètres, pour les membres de S. V. L.

1er Diédoll, 12 m. 15 s., une médaille en argent offerte par M. Dubrulle, 2e Le Petit Détroy, 12 m 20 s., une médaille en argent — 3e Gaston Coton 12 m. 45 s., une médaille de bronze — 4e Gruly, 13 m. 50 s., une médaille de bronze.

2e course offerte aux invités. 1re série, 6000 mètres : 1er, H. Christen, 11' 15", une médaille en bronze — 2e, Vandenbrouck, 11' 20", 3e Schaefer — 5e, Hiem, 11' 50", méd. bronze — 4e, Vallier-Ye, 11' 55", 5e, M. Delcourt, 12' 20", une médaille en bronze — 6e, Courageux, 12' 50", id. — 7e, Turbot, id.

*2e course* aux membres du S. V. L. 3e série — 1,000 mètres : 1er, Bizet, 730", une médaille en argent — 2e, Détroy, 7 m. 50 s., une médaille en bronze — 3e, Dumanoir René, 7 m. 55, une médaille en bronze. Derrière, 9 m. 45 s., une médaille en bronze — 5e, Chuffart, 8 m. 50 s., une médaille en bronze — 6e, Bizet, un diplôme.

*3e Course*, réservée aux invités, 1re série 4.000 mètres.

1er, Bérard, une médaille en vermeil ; 2e, Cassiane méd. argent; 3e, Faiez, une méd. bronze. 4e, Poile, un diplôme. 5e, Guguenheim, id.; 6. Vial, id.

*3e course* réservée aux enfants, 4000 mètres, — 1er, Bourgeot, 1 médaille de bronze. — 2e, Smaggle, 1 médaille de bronze. Lecleroux, 3e, Dubois A., id.

*4e course* dite de consolation, 4005 mètres

1er, Heibecque 8 m 10 s un panier de champagne offert par M. Chatelyn. — 2e, Prévost, 1 lanterne — 3e, Bizet, 1 rue — 4e, Queux, 1 bouteille de champagne.

5e, Smaggle Paul, 1 bouteille de vin d'orange. — 6e, Mazeron, 1 bouteille de vin d'orange. — 7e, Cleve, — 8e, Clemman, une douzaine d'assiettes. — 9e, Celos, 3 verres cuites, offert par M. Chuffart

**Tir aux pigeons à Lille**

Résultat du concours de tir aux pigeons dans la soirée, à Lille, Lundi 8 mai.

Les prix offerts par M. le Prince de Prins. — 3e gouts d'essai. Prix, M. Schefer de Scherbourg.

Concours. — 1er prix, M. Jules Bonnet, de Propertchi, 2e prix, M. Jules Bonnet, de Scherbourg. — 3e prix, M. Brasseur. Poule à 2 mètres. Prix partage, M. G. Bélhume et M. Bonnet. — 2e Poule à 3 mètres. Prix partagé, Scherbourg. Poule à 3 mètres. — Prix partagé, M. Bonnet et M. Bélhume. — Poule handicap. Prix partagé, M. Dussausoy et M. Schefer de Scherbourg. — Poule au double, Prix, M. Scherer de Scherbourg.

Dimanche 14 mai, Tir réglementaire à deux heures.

# AU TRAVAILLEUR

Le *Travailleur* nous avait accusés d'avoir diminué à dessein l'importance de la manifestation du tir mai à Lille.

Invité par nous à prée ser sur quels points nous avions affirmé le vérité, il nous répond que nous avons publié un compte-rendu inexact du tir mai... à Calais !

Le *Travailleur* n'en est pas moins obligé de reconnaître qu'il a donné sa rétractation *intégralement*, sauf un mot changé, noir-semple remplacé par journée du tir mai à Roubaix.

Et, sur un article de plusieurs colonnes, le journal socialiste n'a trouvé qu'un mot à changer (relativement au nombre de des manifestants que nous avons, dit-il, diminué de 10.000) c'est qu'apparémment nos comptes-rendus de la manifestation du tir mai n'étaient pas aussi inexacts qu'il veut bien le dire.

Si même il a pu ainsi s'approprier notre prose sans nous citer, et sans que ses lecteurs se soient aperçus de l'origine de l'article, c'est sans doute que celui-ci n'était pas écrit dans un esprit bien hostile au Parti ouvrier.

Qu'en pensent les socialistes importants et de bonne foi ?

G. R.

# Chronique Locale

## ROUBAIX

**Dépôt de livrets militaires.** — Doivent déposer leurs livrets individuels, du 7 au 21 mai 1893 : tous les hommes des classes 1868, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, exceptés ceux des services auxiliaires ; 1878, qui ont terminé leur période d'exercices avant le 10 octobre 1892, et ceux appartenant à les services auxiliaires ; 1884, exceptés les hommes de l'armée auxiliaire ; 1885, qui ont terminé leur période avant le 25 octobre 1892 et ceux appartenant à les services auxiliaires ; 1888, exceptés les services auxiliaires ; 1889, qui ont fait un an de service actif, ainsi que les hommes classés dans l'armée auxiliaire ; 1890, ceux renvoyés en 1892.

Ce conseil, il est bon de rappeler aux intéressés que ceux qui ne se conformeront pas au présent avis, seront passibles d'une punition disciplinaire militaire et qu'il en est de même pour ceux qui ne prétendraient pas la gendarmerie, en cas de changement d'adresse.

**Réunion de commissions.** Les 12, 2e, 4e et 7e commissions se réuniront aujourd'hui, vendredi, à 4 h. 1/2 du soir, dans la salle n° 1 de l'Hôtel de-Ville, pour l'examen de l'ordre du jour suivant :

1re commission, à 6 h. 1/2. — 1° Budget supplémentaire de 1893, compte administratif et compte de gestion de 1892.

1re et 2e à 7 h. — 2° Subventions aux théâtres. — 3° Ecole de la rue du Général Chanzy. Réclamation du conseil presbytéral.

4. — Création d'une nouvelle classe à l'Institut Saisné.

1re et 4e — 5° Refus de l'Association régionale hygiénique. Demande de subvention.

1re et 7e. — 6° à 7h. 1/2. — 6° Station publique de réunion de nouveaux emplois et projet d'établissement d'une seconde station publique.

**Un grave accident Grande Place.** — Hier vers midi quarante-cinq à 1 heure on a la Grande-Place regrette de monte une voiture descendant la rue Pellart à M. J. Baert, tonneur, rue du Curoir et conduite par lui même descendait au grand galop la rue de la Gare.

Le cheval s'était emballé à la hauteur de l'école nationale des Arts Industriels et malgré les efforts du conducteur, il avait été impossible de le maintenir.

De graves accidents étaient à craindre. Déjà plusieurs courageux citoyens s'étaient ancés, mais en vain, au devant du fougueux cheval dans l'espoir de le saisir par l'une des guides.

Tout-à-coup, sur la Grande-Place, le cheval fonde sur un tonneau de bière qui stationnait en face du kiosque, quand, par un brusque mouvement M. Bart voulant éviter un terrible accident, lui fit faire un écart ; le tonneau qui se trouvait à quelque distance sur la chaussée, où il resta étendu pendant que le furieux animal prenait la fuite le contour de l'église St-Martin, mais 50 personnes le pourraient dire et on s'en rendit bientôt maître.

Inanimé, M. Bart fut transporté à la pharmacie Coïlle, où MM. les docteurs Largillière et Delattre, qui avaient été témoins de l'accident, le rappelèrent à la vie.

Le malheureux a une luxation de l'épaule droite, une plaie à la tête et des contusions au thorax.

Il a été reconduit en voiture de place à son domicile vers 1 h. 45.

Ce accident a attiré une foule de plus de cinq cents personnes près de la pharmacie Coïlle.

**Enfant trouvé** — Hier matin vers dix heures a un jeune homme, Florentin Spirlet, a amené au poste central un enfant d'environ cinq ans, dont il prétendait, lui qu'il a trouvé mercredi soir rue Pernot à Roubaix.

Il est vêtu d'un paletot et d'un pantalon noirs, d'un tricot en laine rouge et chaussé de bas de laine grise et de bottines à lacets. Il est nu-tête.

L'enfant avait déclaré d'abord être de Wattrelos et aller en classe à l'école des frères M. Spr et, après l'avoir conservé chez lui, la nuit, fit des recherches qui demeurèrent infructueuses.

**Association symphonique.** — Le concert donné hier au square Pierre-Lot est avait réuni un auditoire nombreux et fidèle ni.

Le soleil favorisait cette audition ; aussi les tables étaient occupées par de jeunes mamans se mariant avec la verdure des pelouses formaient un coup d'œil des plus coquets.

Sous la vigoureuse direction de M. Koenel l'orchestre entonne l'ouverture de « Démir mon », le quatuor de cor sonne harmonieusement et dans les tir ils pour instruments à corde ont détachés vigoureusement et avec un sentiment leur accomplation de notes de la façon la plus délicate.

Une gavotte « Vieille histoire » lui succède l'accompagnée le solo que en faisant ressortir d'un façon ouverte son charme particulier.

Nous avons eu l'occasion de parler de l'Angelus (un morceau pit pour le Mascotte, au sujet de l'interprétation que la Grande Harmonie en fit jadis. Avec l'orchestre symphonique ils interprétation gagne d'être absolument dans l'esprit d'une composition que les adaptations si bien orchestrées et traduites par instrumentalistes ne peuvent rentre avec un cachet spécial.

La farandole fantastique de Dubois a été nerveusement rendue par le groupe des de se morceaux avec détails à propos du prochain festival qui sera donné à Rouen et dont nous en maître trouvés.

Le ballet de Greina Green du regretté Guiraud avec la valse si caressante a produit sur l'auditoire un charmante impression et les présentes sauts nous nous avons laissé le souvenir.

Une composition d'un aimable concitoyen, M. Auguste Wassenhove ; la dans conglomérée — naturellement obtiée à Victor Valsaïer — a été chaleureusement accueillie; ses cadences rythmées, exécutées avec un sentiment très bel effet ; le chant exotique y est fidèlement traduit.

L'orchestre a terminé par un jeu de délicieuses valses en sourdine de Gillet : « Loin du bal » et par le « Marche héroïque de Jeanne d'Arc » dont le « vardes chevalier-aspirant » de l'immortel Corneille.

Un soucant en terminé-nt. Pour qui maintenant que ce jardin appartient à la ville, ne pas regretter la hâche qui couvre à demi l'orchestre et grand détriment de l'acoustique puisque les sons se perdent dans les arbres au fond ouvrire l'ouïr cette fenêtre en hôte ; les auditions n'y pourraient que gagner sous tous les rapports, sans que la sonorité en fut en bloquée. Qu'il rien à y changer.

Lamm.

# TOURCOING

**Les bureaux de placement.** — Comme amendement aux propositions de loi : 1° de M. Dumay ; 2° de M. M. Meurieur et Millerand, sur le placement des employés et ouvriers, M. G. stave Dron, député du Nord, a présenté le contre-projet suivant :

« Les bur aux de placement continueront à vivre sous le régime des décrets et ordonnances actuellement en vigueur sous les réserves et modification suivantes.

« Les bureaux de placement seront payés par les patrons, moitié pour leur propre compte, moitié par prélèvement sur les salaires des intéressés.

« Il est interdit aux placeurs de réclamer à ménder rétributions aux ouvriers et employés qui ont recours à leurs offices. »

**La distribution du pain à domicile.** — On sait que le conseil municipal a voté la proposition de M. Dron, concernant la distribution du pain à domicile aux assistés du bureau de bienfaisance.

Il reste à décider aujourd'hui de quelle façon se fera cette distribution par les soins du bureau de bienfaisance lui-même, ou conformément au vœu déposé par M. Salembier par le Syndicat des boulangers.

Cette question sera tranchée au cours de la session de mai qui s'ouvre aujourd'hui.

C'est M. Dédry, qui présentera le rapport.

Le commission s'est prononcée, nous tiens pour la distribution par les soins du bureau et nous pouvons savoir que le conseil municipal sanctionnera cette décision.

**Coups à un enfant** — Une enquête est ouverte par la police sur des brutalités exercées par un sieur X..., sur la personne d'un enfant de 13 ans, de la rue Fin de la Guerre.

**Vol de poules** — L'avant-dernière nuit, deux poules d'espèce Wyandotte valant 8 fr. ont été volées au préjudice de M. Henri Tiberghien, rue Jean-Bart, 3.

Le voleur qui a opéré à l'aide d'escalade a été arrêté aujourd'hui et reconnaît le vol.

**L'ouverture des Concerts d'Été.** — Le premier concert d'été, toujours attendu dans notre ville comme l'un des